

Nous avons annoncé qu'un nouveau comité parlementaire va être chargé de faire une étude et de présenter des recommandations sur les moyens qui permettraient au Sénat et à la Chambre des communes de mieux exprimer les priorités et les intérêts régionaux en même temps que la volonté nationale.

Quand j'ai lu cela j'ai vérifié s'il figurait au *Feuilleton* quelque chose au sujet de ce comité parlementaire. Je n'y ai rien vu du genre. Je me demande s'il y a du nouveau à ce sujet, mais qui n'ait pas été inscrit au *Feuilleton*, et quelles sont les intentions à ce sujet. J'aimerais qu'on m'éclaire un peu, parce que cela met en jeu les travaux de la Chambre et qu'il importerait de savoir où nous en sommes.

**Mme le Président:** Le député est sans doute parfaitement justifié de vouloir qu'on l'éclaire, mais je regrette que la présidence ne puisse rien faire. Le député sait que la présidence ne peut pas tenir compte des déclarations faites à l'extérieur de la Chambre. S'il y a eu une déclaration faite à la Chambre, je suis persuadée qu'elle paraîtra . . .

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Pas ici, malheureusement.

**Mme le Président:** Peut-être la décision n'a-t-elle pas été annoncée en Chambre; mais si elle l'avait été, elle aurait paru de la façon normale. Le député demande des renseignements au sujet d'une déclaration faite à l'extérieur de la Chambre. Cela, il peut le faire pendant la période des questions ou à d'autres moments. Je lui recommande donc de le faire.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES SUBSTANCES DANGEREUSES

DÉPÔT DE NOTES DE SERVICE AU SUJET DU CAPTAN

**M. Marcel Ostiguy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer, en français seulement, des exemplaires des deux mémoires de M. A. B. Morrison, sous-ministre adjoint chargé de la Direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, adressés à M. J. E. McGowan, sous-ministre adjoint chargé de la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments du ministère de l'Agriculture, et portant sur le fongicide Captan.

\* \* \*

[Français]

### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

### Questions au Feuilleton

**M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 2282 et 2400.

[Texte]

L'ÉDIFICE DES PÈRES DE LA CONFÉDÉRATION À CHARLOTTETOWN

Question n° 2282—**M. Herbert:**

1. Quel ministère était chargé de la construction de l'Édifice des Pères de la Confédération à Charlottetown?
2. Depuis que l'édifice est terminé, combien a-t-on dépensé a) en travaux supplémentaires, b) en réparations, et prévoit-on des travaux pour 1981?

**M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications):** En ce qui concerne le ministre des Communications, la réponse est la suivante:

1. Aucun.—L'Édifice commémoratif des Pères de la Confédération (le Centre des arts de la Confédération) a été érigé en 1964 par la Fondation des citoyens pour commémorer les Pères de la Confédération (Fathers of Confederation Memorial Citizens' Foundation).

2. a) Depuis que l'édifice est terminé, le gouvernement fédéral a participé à des programmes de réparation et de rénovation pour un total de \$2,025,000.
- b) Le programme de réparation et de rénovation se poursuivra en 1981.

LE FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES PROJETS D'HIVER

Question n° 2400—**M. Herbert:**

1. Pour chaque année jusqu'à maintenant, par province, combien a-t-on prêté dans le cadre des projets d'immobilisation d'hiver et en vertu de la loi de 1972 portant affectation de crédits?
2. Quel pourcentage de ces prêts était remboursable et combien a-t-on remboursé jusqu'à maintenant?

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finance)):**

En ce qui a trait au ministère des Finances Canada:

1. L'émission de prêts dans le cadre du Programme du Fonds d'investissement pour les projets d'hiver a été autorisée par le crédit L12a de la loi n° 1 de 1973, le crédit L13a de la loi n° 5 de 1973 et le crédit L13A de la loi n° 1 de 1974, toutes trois portant affectation de crédits. En ce qui concerne le ministère des Finances, la première liste fait état des prêts émis aux différentes provinces.

2. Les lois décrites au n° 1 prévoyaient la remise de la fraction du principal équivalente à 50 p. 100 des frais normaux directs de main-d'œuvre engagés sur place pendant la durée du programme, plus un 50 p. 100 additionnel pour ces frais encourus pendant la période allant de décembre à mai des années 1973, 1974 et 1975. La deuxième liste fait état des prêts nets remboursables et des montants perçus jusqu'à ce jour.